



Société Neuchâteloise de Tir Sportif

Disposition d'exécution 3.02/SNTS FINALE

7. Dispositions finales

Pour tous les cas non prévus dans ces dispositions d'exécution, le règlement du Championnat cantonal de groupes à la carabine 10 m. de la SNTS, catégorie élite, ainsi que les dispositions d'exécution du Championnat cantonal de groupes à la carabine 10 m de la SNTS, catégorie élite, sont applicables.

Ces dispositions d'exécution remplacent tous les documents antérieurs.
Elles ont été adaptées par le chef du concours le 27 septembre 2012
et entrent immédiatement en vigueur.

Montmollin, le 27 septembre 2012

Le chef du concours pour la
division carabine de la SNTS